FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-351 DU 08 JUILLET 2009

portant nomination de Monsieur Imorou Bio ADAMOU en qualité de Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre de l'Artisanat et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n°2008-637du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-445 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Sur proposition du Ministre de l'Artisanat et du Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mai 2009 ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Imorou Bio ADAMOU est nommé Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre de l'Artisanat et du Tourisme.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 juillet 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Artisanat
et du Tourisme,

Mamata BAKO DJAOUGA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MAT 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO1.